

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 3 septembre 2019, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

19-09-190

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2019
 - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
La liste de la correspondance :
 - **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle au montant de 299.56 \$.
 - **Ministre des Transports** : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale : Octroi d'une aide financière de 19 500\$.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
 - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
 - 5.3. Modification de la résolution 19-08-174 Présentation et adoption des comptes à payer
 - 5.4. Demande d'appui pour le projet de distribution de collations scolaires
 - 5.5. Modification des heures d'ouverture du bureau municipal
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 Adoption du règlement 19-CM-191 pour la vitesse dans les chemins
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour le déneigement des cours municipales
 - 7.2 Résultat des appels d'offres du projet VIL-2019-03 – Réfection du Rang 16 Ouest
 - 7.3 Formation creusements et tranchées
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 Modification de la résolution 19-05-119 – Appel d'offres pour le recyclage des plastiques agricoles
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant deux points au sujet divers soient :

- 11.1 Rendez-vous service d'achat municipal
- 11.2 Nomination d'un représentant autorisé clicSÉQUR

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-09-191

3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2019

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2019 tel que présenté.

Adoptée.

3.3 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle au montant de 299.56 \$.
- **Ministre des Transports** : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale : Octroi d'une aide financière de 19 500\$.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

Dépenses	41 802.46 \$
Rémunération des élus	1 768.00 \$
Rémunération régulière	7 386.94 \$
Factures déjà payées	32 647.52 \$

19-09-192 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois d'août 2019, pour un montant total de 56 891.69 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 15 089.23 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR AOÛT 2019 : 56 891.69 \$
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 41 802.46 \$
Factures à payer : 15 089.23 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

19-09-193 5.3 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-08-174 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la moitié de la quote-part de la sécurité publique à verser à la MRC de l'Érable avait été payée en février;

CONSIDÉRANT QUE cela diminue le montant des factures à payer pour le mois de juillet 2019 tel qu'approuvé dans la résolution 19-08-174 ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE MODIFIER la résolution 19-08-174 Présentation et adoption des comptes à payer pour corriger les montants de la façon suivante :

Factures à payer : 75 241.95 \$ au lieu de 96 004.20 \$

Total des dépenses pour juillet 2019 : 131 189.62 \$ au lieu de 151 951.87 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 55 947.67 \$

Factures à payer : 75 241.95 \$ au lieu de 96 004.20 \$

Adoptée.

19-09-194 5.4 DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE DISTRIBUTION DE COLLATIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT QU'ORAPÉ a mis sur pied un projet de distribution de collations scolaires qui permet d'offrir une pomme, un sachet de canneberges séchées aux fruits et un fromage aux enfants des familles à faibles revenus du territoire;

CONSIDÉRANT QU'ORAPÉ sollicite la municipalité afin qu'elle l'appuie financièrement dans la réalisation de ce projet ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'APPUYER ORAPÉ en versant un montant de 100.00 \$ pour le projet de collations scolaires.

Adoptée.

19-09-195 5.5 MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy souhaite offrir une plage horaire d'ouverture en soirée pour le bureau municipal;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE MODIFIER les heures d'ouverture du bureau municipal en ouvrant de 17 h 30 à 19 h 00 les lundis soirs ;

QUE cette modification soit effective à partir du lundi 9 septembre 2019.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-09-196

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-CM-191 POUR LA VITESSE DANS LES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier les limites de vitesse existante sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été déposé à la séance régulière du 12 août 2019 ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse dans les chemins municipaux.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

a) Excédant 50 km/h sur les chemins municipaux suivant :

Rang	Distance	Revêtement
Route du Canyon	268.4 mètres	Asphalte
Rang 16 Est	550 mètres	Asphalte
Rang 16 Ouest	230 mètres	Asphalte

b) Excédant 70 km/h sur les chemins municipaux suivant :

Rang	Distance	Revêtement
Chemin de Desserte	2,8 kilomètres	Asphalte
Route Seigneuriale	1,7 kilomètres	Gravier
Rang 15	4,4 kilomètres	Gravier et asphalte
Rang 16 Est	3,92 kilomètres	Asphalte
Rang 16 Ouest	5,4 kilomètres	Asphalte
Rang 18	5,68 kilomètres	Asphalte

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie de la municipalité.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement abroge toutes dispositions incompatibles avec les dispositions d'un règlement antérieur.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

19-09-197 7.1 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au renouvellement du contrat pour le déneigement des cours municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller en appel d'offres sur invitation ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à transmettre un appel d'offres sur invitation à certains entrepreneurs de la région pour le déneigement des cours municipales.

Adoptée.

19-09-198 7.2 RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRES DU PROJET VIL-2019-03 – RÉFECTION DU RANG 16 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public sur la plateforme SEAO pour des travaux de réfection dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 20 août dernier et que les résultats sont les suivants :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant soumission</u>
Construction & Pavage Portneuf Inc.	364 510.79 \$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	370 240. 66 \$
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	358 321.72 \$
Contracteur P.E. Pageau	344 915.23 \$
Sintra Inc.	358 508.61\$

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, qui coordonne les travaux, a analysé l'ensemble des soumissions, que celles-ci sont conformes et qu'il recommande à la Municipalité de retenir les services de l'entreprise « Contracteur P. E. Pageau » ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de l'entreprise « Contracteur P. E. Pageau » et D'AUTORISER la réalisation des travaux de réfection du Rang 16 Ouest.

Adoptée.

19-09-199 7.3 FORMATION CREUSEMENTS ET TRANCHÉES

CONSIDÉRANT QU'une formation sur les creusements et tranchées sera offerte à Fortierville le 21 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif d'inscription pour cette formation est de 85 \$ par participant plus les frais de déplacement du formateur (réparti selon le nombre de participants) ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal souhaite participer à cette formation ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à participer à cette formation et DE PAYER les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

19-09-200 8.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 19-05-119 – APPEL D'OFFRES POUR LE RECYCLAGE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 19-05-119, adoptée le 6 mai 2019, concernant le regroupement de la municipalité avec d'autres municipalités de la MRC de L'Érable dans le cadre d'un appel d'offres public visant la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricole ;

CONSIDÉRANT QU'une crise du recyclage prévaut actuellement au Québec et que la situation est appelée à évoluer au cours de la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution initiale visait à conclure un contrat pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, soit une durée de trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, il y a lieu de limiter la durée du contrat prévu pour une durée d'un an plutôt que trois ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la période visée par le contrat de transport et de recyclage des plastiques agricoles, prévue dans la résolution 19-05-119 adoptée le 6 mai 2019, soit modifiée pour une durée d'un an plutôt que trois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJET DIVERS

19-09-201

11.1 RENDEZ-VOUS SERVICE D'ACHAT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités organise une journée de conférence ainsi qu'un salon des affaires municipales le jeudi 26 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à cette journée est de 170.00 \$ plus taxes si applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim souhaite participer à cette journée ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale par intérim, au coût de 170.00 \$ plus taxes si applicable, pour la journée du Rendez-vous de service d'achat municipal.

Adoptée.

19-09-202

11.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ CLICSÉQUR

CONSIÉDRANT QUE la Municipalité de Villeroy souhaite nommer un nouveau représentant autorisé clicSÉQUR ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER Joannie Lamothe, directrice générale par intérim (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Agence forestière
- Aménagement
- Fonds de développement des territoires
- Loisirs
- Comité stratégique agroalimentaire-forêt Érable
- Fondation de l'Hôpital

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matières résiduelles et recyclage
- Service de garde

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture
- Comité d'embellissement
- Club de l'Âge d'Or

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à poser leurs questions.

Cinq (5) questions ont été posées et elles ont toutes été répondues.

19-09-203

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 19 h 50.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim